

Charte des bénévoles

Les bénévoles sont une composante essentielle de l'équipe.



Le bénévole

- est une personne qui s'engage de son plein gré pour mener des actions non volontaires de façon dévouée et sans rémunération dans une démarche de volontariat.
- donne de son temps dans un cadre déterminé qui est défini par des règles auxquelles il doit adhérer.
- fait preuve d'une qualité d'écoute, de bienveillance, de non-jugement, de respect des autres et de la déontologie.
- s'engage à respecter des règles de confidentialité des informations qui lui seront confiées par l'association Le Serment d'Hypocrate et par ses bénéficiaires.

L'animation d'un atelier ou activité par un bénévole

- Une activité réglementée est sujette à présentation d'un diplôme.
- Le rythme des interventions varie en fonction des disponibilités indiquées par le bénévole et suit un planning établi en conséquence par Le Serment d'Hypocrate.
- Les professionnels bénévoles éclairent de leurs conseils les bénéficiaires de l'association, en fonction de leurs compétences et selon leurs disponibilités.

Le bénévole et l'association

- L'association établit avec le bénévole les conditions de son engagement en adéquation avec ses compétences, ses motivations et sa disponibilité. Ceci implique un entretien préalable entre le bénévole et un membre du Bureau et un atelier test pour être en phase en termes de valeurs, de fonctionnement et d'objectif.
- Chaque bénévole peut être accompagné par une marraine ou un parrain si il le souhaite.
- Il n'existe pas de lien de subordination entre l'équipe dirigeante du Serment d'Hypocrate et le bénévole, en dehors du respect des statuts de l'association et du règlement intérieur.
- Le bénévole bénéficie de la couverture responsabilité civile de l'association.
- Le bénévole participe, si possible, aux "événements" organisés par l'association et aux réunions intérieures auxquelles il est invité.
- Il s'implique dans la vie et l'activité de l'association en diffusant le programme et en relayant la communication.
- De même, l'association valorise les actions des bénévoles dans sa communication interne et externe.
- Les bénévoles sont autorisés à laisser leurs coordonnées professionnelles à l'entrée du local pour les besoins éventuels d'un suivi plus poussé exprimé par les bénéficiaires.

Nous contacter : Le Serment d'Hypocrate, Place des Orages, 27240 Creußenheim-Sainte-Marguerite Montagne - 03 27 51 25 53 / Courriel : lesermentdihypocrate@gmail.com

Association loi 1901 enregistrée sous le n° 942730269 - Siret n° 821 254 416 00016

Association à but non-lucratif exonérée des impôts commerciaux